

Conclusions 2021 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

République du Congo

En 2021, la République du Congo a fait des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Au cours de la période visée par le présent rapport, le gouvernement a mené sa toute première enquête nationale sur le travail des enfants en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il a également renouvelé un accord bilatéral avec la République démocratique du Congo officialisant une collaboration bilatérale régulière afin de soutenir les victimes de la traite et de partager des informations sur les trafiquants présumés. En outre, la mise en œuvre de décrets ministériels visant à protéger les droits des peuples autochtones a permis de poursuivre l'augmentation du taux d'inscriptions scolaires des enfants autochtones. Toutefois, en République du Congo, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes, et le travail domestique forcé. Le gouvernement n'a pas encore adhéré au Protocole de Palerme sur la traite des personnes, et les programmes en place ne sont pas suffisants pour s'attaquer au travail des enfants dans son ensemble dans tous les secteurs pertinents. En outre, le pays ne dispose pas d'une politique nationale de lutte contre le travail des enfants.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		Année(s) où elle a été proposée
Domaine	Mesure proposée	
Cadre juridique	Ratifier le Protocole de Palerme sur la traite des personnes.	2015 – 2021
Application	Veiller à ce que le gouvernement crée un processus formel d'orientation vers les services sociaux adéquats des enfants découverts dans des situations de travail des enfants.	2020 – 2021
	Publier des informations concernant les statistiques sur l'application de la législation sur le travail et du droit pénal, y compris le niveau de financement de l'Inspection du travail, le nombre et le type d'inspections du travail effectuées, d'infractions constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues pour les infractions relatives au travail des enfants, le nombre d'enquêtes pénales menées, de poursuites lancées et de condamnations obtenues.	2014 – 2021
	Veiller à ce que l'ensemble du personnel des organismes d'application du droit pénal, notamment la police, les tribunaux et le ministère de la Justice et des Droits de l'homme, reçoive une formation appropriée sur les méthodes d'identification, de	2020 – 2021

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	reconnaissance et de gestion des pires formes de travail des enfants et de poursuites en la matière.	
	Institutionnaliser la formation de tous les inspecteurs du travail, enquêteurs et agents de la force publique, notamment en proposant régulièrement des cours de perfectionnement.	2014 – 2021
	Renforcer l'Inspection du travail en veillant à ce que les inspecteurs disposent des ressources qui conviennent pour s'acquitter de leurs responsabilités d'inspection mandatées.	2015 – 2021
	Éliminer les obstacles à l'application de la loi et aux poursuites judiciaires au moyen de mesures de renforcement du judiciaire en améliorant la tenue des dossiers, en réduisant le nombre des dossiers en attente, en organisant des audiences plus fréquentes et en intensifiant la formation des juges et des responsables de l'application du droit pénal sur la législation relative à la traite des personnes.	2014 – 2021
	Intensifier les mesures d'application pénale en dehors des grandes villes.	2014 – 2021
	Veiller à ce que les organismes d'application du droit pénal comme la police nationale soient financés comme il se doit et ne cherchent pas à se faire payer par les parties prenantes pour mener des enquêtes et des opérations.	2014 – 2021
Coordination	Veiller à ce que tous les organismes de coordination disposent des ressources adéquates pour fonctionner comme prévu.	2014 – 2021
	Établir un mécanisme de coordination pour lutter contre le travail des enfants, y compris sous toutes ses pires formes, au niveau national.	2009 – 2021
	Veiller à ce que les fonds prévus pour la lutte contre la traite des personnes par le ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité soient régulièrement déboursés.	2019 – 2021
	Veiller à ce que tous les organismes de coordination soient actifs et en mesure de remplir leurs missions comme prévu.	2021
Politiques gouvernementales	Adopter un plan qui s'attaque à toutes les formes pertinentes de traite des personnes.	2020 – 2021
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans toutes les politiques pertinentes.	2009 – 2021

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Adopter une politique de lutte contre toutes les formes pertinentes de travail des enfants et les pires formes de travail des enfants.	2013 – 2021
Programmes sociaux	Publier les résultats de l'enquête nationale sur le travail des enfants pour déterminer les activités effectuées par les enfants qui travaillent afin d'informer les politiques et les programmes.	2013 – 2021
	Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants, y compris ceux des zones non urbaines, indépendamment de leur statut de réfugié ou de leur groupe ethnique, en éliminant tous les frais liés à la scolarité, en réglementant les effectifs des classes, en éliminant les barrières linguistiques, en fournissant des installations sanitaires, en construisant de nouvelles écoles, en formant des enseignants supplémentaires et en veillant à ce que les élèves ne soient pas victimes de sévices sexuels.	2009 – 2021
	Financer et mettre en œuvre des programmes sociaux afin de s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment des programmes qui améliorent l'accès à l'enseignement gratuit, et de lutter contre le travail domestique et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.	2018 – 2021
	Veiller à ce que les enfants autochtones ne soient pas victimes de discrimination ou ne rencontrent pas d'obstacles à l'éducation.	2020 – 2021
	Veiller à ce que le « programme d'exemption des frais de scolarité » pour les enfants autochtones soit appliqué avec cohérence.	2020 – 2021